

Poweo-Direct Energie dicte leur courrier aux maires

PAR JADE LINDGAARD
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 24 AVRIL 2013

Pour s'assurer du soutien des maires des communes concernées par son projet de centrale à gaz à Landivisiau (voir ici notre article), en Bretagne, la société Poweo-Direct Énergie a choisi la méthode la plus directe : rédiger elle-même les lettres de soutien des élus.

Mediapart s'est procuré le modèle de missive préparé par François Guérin, chargé de mission « développement en amont » de Poweo-Direct Énergie, et adressé mi-avril à la communauté de communes du pays de Landivisiau (CCPL), ainsi qu'à la mairie de l'une d'entre elles.



évoluer ce texte à votre convenance. » Mais l'objectif est bien d'obtenir « un maximum d'élus signataires ». Contacté par Mediapart, François Guérin a promis de rappeler dans les cinq minutes. Vingt-quatre heures plus tard, toujours aucune nouvelle.

Créé en 2002 par l'homme d'affaires Charles Beigbeder, Poweo a été absorbé par Direct Énergie en 2012, après avoir accumulé des pertes colossales. Créé en 2003, Direct Énergie possède deux actionnaires de référence : François I^{er} Énergie (39,2 % du capital), holding détenue majoritairement par la Financière Lov, elle-même contrôlée par l'homme d'affaires Stéphane Courbit, ainsi qu'Impala SAS (39,2 % également), société d'investissement de Jacques Veyrat, ancien président du groupe Louis Dreyfus. Alain Minc est par ailleurs administrateur de la société.



Des élus du pays de Landivisiau visitent la centrale à gaz de Poweo à Toul (DR)

Ce site de production de type cycle combiné gaz, d'une capacité de 446 mégawatts (MW), doit être mis en service à l'hiver 2016-2017. Il a reçu son autorisation d'exploitation en janvier. Les permis préfectoraux pour la construction de l'installation sont aujourd'hui en cours d'étude à la préfecture.

C'est dans ce contexte que Poweo-Direct Énergie sollicite les représentants municipaux, afin d'ajouter leurs contributions à son dossier, alors que rien n'y oblige dans la loi : « Vous trouverez ci-joint le modèle de lettre à faire signer par l'ensemble de vos adjoints et conseillers municipaux favorables au projet », explique le représentant de l'énergéticien, qui concède : « Vous avez bien entendu la liberté de faire

Le message du chargé de mission de Poweo-Direct Énergie est étonnant de précision. Il donne le nom de la personne-contact à qui envoyer le courrier, une salariée de la communauté de communes, chargée de son service économique. Et mentionne deux discussions à ce sujet avec la maire de Trézilidé, une commune du Finistère membre de l'intercommunalité concernée, dont une réunion. L'opération mailing a donc été préparée en amont, et avec le soutien de cette élue. Contactée par téléphone et par messagerie électronique à sa mairie, elle n'a pas répondu à Mediapart. Une employée du service économique de la commune de communes nous indique : « On ne souhaite pas communiquer, nous ne voulons pas créer de polémique » et raccroche derrière aussi sec, sans

même donner son nom. Sollicitée par Mediapart, la mairie de Landivisiau répond ne pas avoir reçu ce courrier.



La lettre-type est très brève : « *Je tiens à vous exprimer mon soutien aux trois piliers du Pacte électrique breton, et en particulier à ce projet nécessaire pour la Bretagne et pour le pays de Landivisiau.* » Certaines missives sont même arrivées déjà signées du nom

de l'élu démarché. C'est ce qui est arrivé à Bernard Jézéquel, conseiller municipal de Trézilidé, qui a eu la surprise de recevoir la missive, paraphée de son nom, alors qu'il s'oppose au projet de Poweo-Direct Énergie depuis la première heure. « *C'est pitoyable, je suis très choqué, explique-t-il à Mediapart. Je pense que le fonctionnement des intercommunalités favorise ce genre de choses : opacité, manque de démocratie, rien ne filtre de ce qui se discute dans ces hautes instances.* »

Sur place, de nombreux maires soutiennent le projet. Mais un collectif d'opposants s'est formé, du nom de **Gaspere** (« *Garantir l'Avenir Solidaire Par l'Autonomie Régionale Énergétique* »). Ils ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Rennes pour demander l'annulation de l'arrêté ministériel. Ils reprochent à la centrale de fonctionner avec de l'énergie fossile, émettrice de gaz à effet de serre, de menacer la santé des riverains, mais dénonce aussi le manque de consultation de la population. La révélation de la lettre de soutien téléguidée par le porteur du projet ne risque pas d'apaiser leurs protestations.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.